



INVITATION À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 15 JANVIER 2022, EN LIGNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU ET HEURE

samedi 15 janvier 2022
en ligne par vidéoconférence
11h00 à env. 16h00
enregistrement des délégué-e-s : dès 10h30

CONTACT

Médias : Florian Irminger, secrétaire général, 031 326 66 11
Organisation : Maja Haus, responsable des organes du parti, 031 326 66 03

PARTICIPATION

Les délégué-e-s d'office ou désigné-e-s par leur parti cantonal seront directement informé-e-s des modalités de participation.

Le jour même, toute personne intéressée à suivre l'AD en ligne trouvera le lien sur cette page des VERTS suisses : <https://verts.ch/evenement/assemblee-des-deleque-e-s-22-01-15>

ORDRE DU JOUR

11h00 **accueil et logistique**

Séverine Evéquoz, présidente du jour, vice-présidente du Grand Conseil VD

11h10 **message de bienvenue**

Vassilis Venizelos, candidat au Conseil d'État VD

11h15 **discours présidentiel**

Balthasar Glättli, conseiller national ZH et président des VERT-E-S suisses

11h30 **Premier sujet du jour : l'Europe**

- **message**

Anna Deparnay-Grunenberg, Mitglied des Europa-Parlaments (grüne Fraktion)

- **résolution sur la politique européenne**

Sibel Arslan, conseillère nationale BS
Nicolas Walder, conseiller national GE

annexe : résolution sur la politique européenne

12h30 **Deuxième sujet du jour : la santé**

- **table ronde avec le groupe de travail Politique sanitaire**

Léonore Porchet, conseillère nationale VD (animation)
Yvonne Gilli, présidente FMH (association professionnelle des médecins en Suisse) et anc. conseillère nationale SG
Kevin Morisod, médecin, assistant de recherche
Bea Albermann, activiste du climat

- **résolution sur la politique sanitaire**

Manuela Weichert, conseillère nationale ZG

annexes : résolution et document de synthèse sur la politique sanitaire

pause de midi

14h30 **recommandations**

- **initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »**

Valentine Python, conseillère nationale VD

- **initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »**

Léonore Porchet, conseillère nationale VD

- **modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)**

Franziska Ryser, conseillère nationale SG

[dossier de votation](#)

- **loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias**

Michael Töngi, conseiller national LU

15h20 partie statutaire

- **procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s du 13 novembre 2021**
- **informations relatives à l'organisation genrée des assemblées**

Florence Brenzikofer, conseillère nationale BL

- **budget 2022**

Florian Irminger, secrétaire général

annexes :
procès-verbal
budget 2022

15h45 nouvelles du groupe parlementaire

Aline Trede, conseillère nationale BE, présidente du groupe parlementaire

15h50 divers

- élections internes 2022 : informations
- résultat du PV genré

16h00 fin

VOTATIONS DU 13 FÉVRIER 2022

RECOMMANDATIONS EN BREF

Vote Vert au Parlement (gr. parl.), recommandation de la direction et décision de l'assemblée des délégué-e-s (AD) :

Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »	gr. parl. : direction 4.11.21 : AD 15.01.22 :	non (1 abstention) non (unanime)
Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »	gr. parl. : direction 4.11.21 : AD 15.01.22 :	oui (unanime) oui (unanime)
Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)	gr. parl. : direction 4.11.21 : AD 15.01.22 :	non (unanime) non (unanime)
Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias	gr. parl. : direction 4.11.21 : AD 15.01.22 :	oui (unanime) oui (unanime)

NON À L'INITIATIVE VISANT À INTERDIRE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

L'ESSENTIEL EN BREF

- Comme son nom l'indique, cette initiative exige une interdiction inconditionnelle de l'expérimentation animale et de la recherche humaine quelle que soit la gravité des contraintes que celles-ci imposent. Ce qui à première vue paraît souhaitable, est en fait excessif : p.ex. de simples études observationnelles du bien-être animal seraient interdites.
- Une interdiction indifférenciée de l'expérimentation animale aurait des répercussions graves sur le système sanitaire suisse. L'approvisionnement en médicaments, vaccins ou autres produits médicaux importants, p.ex. anti-cancéreux, serait fortement réduit.
- Au Parlement, les VERT-E-S ont défendu un contre-projet faisant reposer l'expérimentation animale sur le triple principe de la remplacer tant que faire se peut, de la limiter et de l'améliorer.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative visant à interdire l'expérimentation animale a été déposée en mars 2019. Elle exige une interdiction inconditionnelle de l'expérimentation animale et de la recherche humaine. De même, le commerce et l'importation de tout produit reposant sur une telle expérimentation seraient complètement interdits.

Les VERT-E-S s'engagent plus systématiquement qu'aucun autre parti pour éviter et diminuer la souffrance animale. En témoignent deux interventions parlementaires récentes demandant d'interdire [l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères](#) ou [les expériences sur les primates leur imposant des contraintes](#). Trop peu différenciée, l'initiative anti-expérimentation animale va cependant trop loin. À l'avenir, l'expérimentation animale n'entraînant aucune contrainte serait également interdite, telle que de simples études observationnelles, dont bénéficient d'ailleurs souvent les animaux. De surcroît, l'initiative aurait des répercussions considérables pour la recherche suisse et pour notre système sanitaire. Étant donné que plus aucun produit testé sur des animaux ne pourrait être fabriqué ni lancé, cela limiterait drastiquement notre approvisionnement en médicaments, vaccins ou autres produits médicaux. En cas d'acceptation, l'impact négatif l'emporterait nettement. Autrement dit : l'initiative jette le bébé avec l'eau du bain.

Pour les VERT-E-S, il est clair d'une part que la recherche doit employer le moins possible d'animaux et éviter le plus possible de les faire souffrir et, d'autre part que la situation doit être incontestablement améliorée. C'est pourquoi nous avons défendu un contre-projet, malheureusement sans succès. Nous continuerons cependant à revendiquer un plan mettant fin à l'expérimentation animale contraignante et pour que les pouvoirs publics financent d'abord la recherche sans expérimentation animale. Et nous avons déjà enregistré un premier succès : nous ne sommes en effet pas pour rien dans le programme national de recherche que le Conseil fédéral a lancé en février 2021 dans le but de réduire le nombre d'expérimentations animales ainsi que la contrainte exercée sur les animaux de laboratoire. Notre engagement en faveur du bien-être animal se poursuivra même après la votation.

ARGUMENTS-CLES DES VERT-E-S

L'INITIATIVE MENACE NOTRE SYSTEME MEDICAL

La recherche fondamentale et la mise au point de médicaments ne sont malheureusement pas (encore) possibles sans expérimentation animale ni recherche humaine. À l'heure actuelle, la majeure partie des animaux de laboratoire sont utilisés pour la recherche sur les maladies humaines. Par conséquent, si l'initiative est acceptée, cela aurait de graves répercussions sur le système sanitaire suisse. Étant donné que plus aucun produit testé sur des animaux ne pourrait être fabriqué ni lancé, cela limiterait drastiquement notre approvisionnement en médicaments, vaccins ou autres produits médicaux. La Suisse n'aurait plus accès aux derniers résultats médicaux ni médicaments aussi importants que les anti-cancéreux.

L'INITIATIVE INTERDIT MÊME DES PROJETS DE RECHERCHE PERTINENTS

L'initiative anti-expérimentation animale veut interdire toute expérimentation animale ou recherche humaine, quelle que soit la gravité des contraintes que celles-ci imposent, p.ex. de simples études observationnelles n'entraînant aucune contrainte ni douleur pour l'animal seraient interdites¹. Environ 50% des animaux de laboratoire sont actuellement utilisés dans de telles recherches, dont bénéficient souvent les animaux eux-mêmes.

¹ Par exemple, étudier les capacités cognitives des animaux à l'aide de jeux.

Il en va de même pour la recherche humaine non invasive, p.ex. des études sur le sommeil. Conséquences : la recherche et les hautes écoles suisses deviendraient moins attrayantes et cela signifierait la fin de nombreux projets de recherche vraiment pertinents.

Par ailleurs, l'initiative considère l'expérimentation animale comme un mauvais traitement infligé aux animaux pouvant être constitutif d'un crime. Ce manque de différenciation fait tout simplement fi du principe de proportionnalité. Une étude scientifique qui cherche à savoir si les cloches à vache nuit à l'audition des animaux ne serait plus autorisée mais considérée comme cruelle, voire criminelle, envers les animaux.

LES VERT-E-S CONTINUERONT À S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA PROTECTION ANIMALE, MÊME APRÈS LA VOTATION

Même si depuis quelques années le nombre d'expériences animales diminue en Suisse, trop d'expériences animales inutiles ont encore cours. Les VERT-E-S sont aux avant-postes pour éviter et diminuer la souffrance animale autant que faire se peut. En matière d'expérimentation animale, la clé réside dans la recherche dite 3R : les expériences animales doivent être le plus possible remplacées (*replace*), réduites (*reduce*) et améliorées (*refine*). Grâce à la recherche 3R et la mise au point de méthodes alternatives, l'expérimentation animale est moins nécessaire et elle devient moins contraignante pour les animaux. Cependant, la Suisse utilise trop peu un tel potentiel.

Il n'en reste pas moins que les VERT-E-S ont déjà engrangé un premier succès : nous ne sommes en effet pas pour rien dans le programme national de recherche 3R que le Conseil fédéral a lancé en février 2021. Doté d'une enveloppe de 20 millions de francs, il vise à réduire le nombre d'expérimentations animales ainsi que la contrainte exercée sur les animaux de laboratoire. Mais cela ne saurait suffire. Nous continuerons à nous engager pour que l'expérimentation animale soit encore plus drastiquement réduite, surtout celle qui entraîne de graves contraintes pour les animaux. Nous voulons premièrement que davantage de fonds soient octroyés à la recherche 3R, que les fonds publics soient d'abord utilisés pour la recherche sans expérimentation animale et que la Confédération planifie la fin de l'expérimentation impliquant une contrainte animale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des États](#)
- arrêté fédéral : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

OUI À LA PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES CONTRE LA PUBLICITÉ SUR LE TABAC

L'ESSENTIEL EN BREF

- Ce qu'exige l'initiative relève de l'évidence : les jeunes, qui ne devraient même pas acheter de produits du tabac, ne devraient pas non plus être incité-e-s à fumer.
- La consommation élevée de tabac est un grave problème de santé publique et environnemental : chaque année, le tabac cause environ 10'000 décès en Suisse et coûte 5,6 milliards de francs.

De plus, on estime qu'un tiers seulement des mégots finissent à la poubelle, les autres atterrissent dans la nature, où ils polluent l'eau, empoisonnent les animaux et entravent la croissance des plantes.

- Les VERT-E-S soutiennent clairement l'initiative. Le contre-projet n'est qu'un alibi : la publicité dans les gratuits, festivals ou réseaux sociaux, soit partout où l'on peut particulièrement bien atteindre les jeunes, resterait autorisée.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité sur le tabac a été déposée en septembre 2019. Elle demande à la Confédération et aux cantons de promouvoir la santé des enfants et des jeunes et d'interdire toute forme de publicité pour les produits du tabac qui leur est adressée. La publicité ciblant uniquement les adultes reste autorisée.

Le nombre des fumeuses et fumeurs est resté stable au cours de la dernière décennie et se situe autour des 27%. Chaque année, le tabac tue environ 10'000 personnes en Suisse et coûte 5,6 milliards de francs. On commence en général à fumer déjà à l'adolescence. Plus de deux tiers des fumeuses et fumeurs ont commencé avant d'avoir 20 ans. Or, des études montrent que les jeunes sont très exposé-e-s à la publicité du tabac et que celle-ci augmente le risque de commencer à fumer. Cela n'empêche pas que des millions financent la publicité ciblant souvent directement les jeunes pour les inciter à fumer. Par crainte de leur impact économique prétendument négatif, toutes les tentatives de réguler plus strictement la publicité pour le tabac ainsi que les cigarettiers échouent régulièrement au Parlement. Même le contre-projet indirect, qui entrera en vigueur en cas de rejet de l'initiative, n'est qu'un alibi puisque la publicité dans les gratuits, festivals ou réseaux sociaux reste autorisée. Conseil fédéral et Parlement continuent à autoriser la publicité partout où l'on peut particulièrement bien atteindre les jeunes et donc les inciter à fumer.

Il est par conséquent temps de réglementer plus sévèrement la publicité sur le tabac et de veiller à ce que les jeunes ne commencent pas à fumer. On n'y parviendra qu'en acceptant l'initiative, le contre-projet étant totalement inopérant.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

LA PUBLICITÉ SUR LE TABAC INCITE À DESSEIN LES JEUNES À FUMER

La publicité a une grande influence sur les jeunes, qui sont particulièrement sensibles à ses promesses : c'est le groupe-cible le plus important de la publicité et de la promotion commerciale des cigarettiers. Des études prouvent que les jeunes qui sont souvent en contact avec la publicité sur le tabac ont tendance à fumer par la suite. Commencer à fumer tôt augmente la probabilité de devenir dépendant-e à terme, puis malade.

Par ailleurs, le risque des cigarettes électroniques est minimisé. Celles-ci sont encore présentées comme un moyen d'arrêter de fumer, alors qu'il est avéré que pour beaucoup de jeunes c'est la porte d'entrée au tabagisme.

Il est important que les jeunes ne commencent pas du tout à fumer. C'est pourquoi interdire la publicité sur le tabac est le bon moyen pour y parvenir. L'initiative demande donc ce qui relève de l'évidence : les jeunes, qui ne devraient même pas acheter de produits du tabac, ne devraient pas non plus être incité-e-s à fumer.

LE CONTRE-PROJET EST UN ALIBI INOPÉRANT

Conseil fédéral et Parlement ne veulent pas d'une protection efficace des jeunes face au tabac et à sa publicité. En effet, le contre-projet n'est qu'un pur alibi : puisque la publicité dans les gratuits, festivals ou réseaux sociaux, soit partout où l'on peut particulièrement bien atteindre les jeunes, resterait autorisée. Elle ne sera interdite que dans les cinémas et sur les affiches, ce qui est déjà le cas dans de nombreux cantons. Contrairement aux États-membres de l'UE, le Conseil fédéral – dans son contre-projet – renonce à interdire les additifs, tels que le menthol dans les produits du tabac, alors qu'ils facilitent l'inhalation et aggrave le risque de dépendance. Par conséquent, le contre-projet n'améliore en rien la situation actuelle.

Par contre il montre qu'au Parlement les intérêts de l'industrie du tabac pèsent davantage que le bien des enfants et des jeunes ou que notre santé. Le contre-projet est si inopérant qu'il ne permet pas à la Suisse de remplir les conditions minimales pour ratifier la Convention de l'OMS pour la lutte antitabac.

FUMER NUIT À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

En Suisse, le tabagisme est la cause la plus fréquente de mortalité évitable : chaque année env. 10'000 personnes meurent du tabac. 85% des cancers du poumon sont dus à la fumée, ce qui fait du tabac un problème important de santé publique, ainsi qu'un gros facteur de coût. Le coût annuel du tabagisme et de ses conséquences se monte à 5,6 milliards de francs. En acceptant l'initiative, non seulement ces coûts baisseraient, mais ce serait une grande contribution à la santé des mineur-e-s et de toute la population.

De plus, on estime qu'un tiers seulement des mégots finissent à la poubelle, les autres sont jetés au passage dans la rue ou par la fenêtre ou atterrissent dans la nature, où ils polluent les cours d'eau, y empoisonnent ainsi les animaux qui y vivent et entravent la croissance des plantes. Bien qu'il existe désormais des filtres biodégradables, les cigarettiers misent toujours sur une variante des années 50, qui a besoin de plus d'une décennie pour se décomposer... en microplastiques qui continuent à polluer les cours d'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS

- débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des États](#)
- arrêté fédéral : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

NON À L'ABOLITION DU DROIT DE TIMBRE

L'ESSENTIEL EN BREF

- Le droit de timbre est un impôt prélevé sur l'émission ou le commerce des titres. Son abolition est un cadeau fiscal aux multinationales qui fera perdre des millions à la Confédération.
- La droite adopte la tactique du saucissonnage : après l'abolition du droit de timbre, celle des droits de douane sur les produits industriels et bientôt celle de l'impôt anticipé. La soif d'exemption fiscale des multinationales est inextinguible.

- Or, il faut justement que la Confédération ait suffisamment de moyens pour mener une politique climatique ambitieuse : les recettes du droit d'émission (cette partie du droit de timbre à payer pour émettre des titres) suffiraient à elles seules pour équiper chaque année 16'000 villas d'une installation photovoltaïque et fournir ainsi 30'000 ménages supplémentaires en énergie renouvelable.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le droit de timbre est un impôt sur l'émission ou le commerce des titres. La Confédération prélève 3 types de taxe : droit sur l'émission de titres, le droit de négociation sur le commerce des titres et le droit de timbre sur les primes d'assurance. Ensemble, ces trois taxes rapportent env. 2,2 milliards de francs par année à la Confédération. Le droit de timbre a été instauré il y a plus de 100 ans et sert aujourd'hui à corriger la sous-taxation du secteur financier. Car les prestations financières sont exemptes de TVA et la Suisse ne taxe ni les gains en capital ni les transactions.

Les partis bourgeois veulent maintenant abolir le droit de timbre par étape et privilégier encore plus la place financière. Afin de couper le mal à la racine, les VERT-E-S et leurs alliés ont déposé un référendum contre la première étape : l'abolition du droit d'émission. Grâce à la pression du référendum, déposé début octobre 2021 muni d'env. 70'000 signatures, le Parlement a pour l'instant renoncé aux prochaines étapes, ce qui évite déjà de perdre des milliards en cadeaux fiscaux avant même la votation. Il s'agit de transformer l'« essai » en étouffant dans l'œuf l'abolition du droit d'émission le 13 février et de sauver ainsi 250 millions de francs par année.

La Confédération prélève un pourcent lorsque des entreprises indigènes émettent des actions, parts sociales ou de sociétaire. Les coopératives d'intérêt public, par exemple pour la construction de logement, en sont exemptées. De même lors de la création d'une entreprise ou d'une augmentation de capital, il existe aujourd'hui déjà une franchise de 1 million de francs, ce qui prend ainsi en considération les besoins des PME ou jeunes pousses.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

MIEUX VAUT UTILISER L'ARGENT POUR UNE POLITIQUE CLIMATIQUE AMBITIEUSE

L'abolition du droit de timbre est une nouvelle exemption fiscale pour les multinationales et la place financière. L'abolition du droit d'émission fait perdre à elle seule 250 millions de francs par année en impôts. Or, il est justement important que la Confédération ait maintenant suffisamment de fonds pour mener une politique climatique ambitieuse : pour lutter contre le dérèglement climatique, il faut p.ex. développer les énergies renouvelables ou assainir énergétiquement les bâtiments beaucoup plus rapidement. Les recettes du droit d'émission suffiraient à elles seules pour équiper chaque année 16'000 villas d'une installation photovoltaïque et fournir ainsi 30'000 ménages supplémentaires en énergie renouvelable. En perdant des millions en recettes fiscales, nous mettons de tels investissements en danger.

EN FINIR AVEC LA TACTIQUE DU SAUCISSONNAGE DE LA DROITE

Grâce à notre référendum, nous avons pu empêcher la complète abolition du droit de timbre, avant même la votation : en effet, pour l'instant, il n'est plus question ni d'abolir le droit de négociation sur le commerce des titres, ni celui sur les primes d'assurance. Cependant, l'abolition du droit d'émission, sur laquelle nous votons le 13 février, n'est que le premier de toute une série de démantèlements voulus par la droite. Lors de la session d'automne 2021, le Parlement a décidé d'abolir complètement les droits de douane sur les produits industriels. Coût : 570 millions, chaque année ! Lors de cette même session, le Conseil national a également décidé de supprimer l'impôt anticipé. Si le Conseil des États suit, cela signifie une perte fiscale unique d'1 milliard de francs plus 200 millions chaque année. De surcroît, en abolissant partiellement l'impôt anticipé, on facilite la fraude fiscale et augmente encore les pertes fiscales.

Aujourd'hui déjà, communes et cantons souffrent que les entreprises soient moins taxées en raison notamment de la RFFA. Les trous sont comblés en relevant l'imposition du revenu, et donc celle des classes moyennes. Suite à la pandémie, il faut renforcer les finances publiques, au lieu de faire à tout prix d'autres cadeaux fiscaux aux entreprises. Les VERT-E-S veulent une politique fiscale équitable qui, d'une part, ne privilégie pas davantage les privilégié-e-s et les grandes entreprises. Et d'autre part, freine enfin une concurrence fiscale qui fait tant de dégâts en Suisse et dans le monde.

L'ABOLITION PROFITE D'ABORD AUX GRANDES ENTREPRISES

L'abolition du droit d'émission profite d'abord aux grandes entreprises ou aux instituts financiers, qui ne sont déjà que très faiblement imposés en Suisse en comparaison internationale. Or, cela n'empêche pas économistes et les partis bourgeois de prétendre que cette suppression profite aux PME durement touchées par la pandémie due au Covid-19. Faux : grâce à la franchise de 1 million de francs les petites et moyennes entreprises ne sont guère touchées aujourd'hui par le droit d'émission. Cette franchise se monte même à 10 millions de francs en cas d'assainissement. Et même lors de la création d'une entreprise, ce droit d'émission joue un rôle mineur.

En supprimant ce droit, on ne génère ni investissements, ni emplois. Seules 2'200 entreprises y sont soumises, les 588'000 autres PME en Suisse n'en profitent pas. Il s'agit donc uniquement d'un cadeau fiscal – onéreux et inutile – aux grandes entreprises qui vise à faire oublier que, durant la pandémie, le camp rose-Vert s'est montré le partenaire le plus sûr des nombreuses PME ou entreprises novatrices.

POUR EN SAVOIR PLUS

- débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des États](#)
- loi fédérale : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

OUI À L'AIDE AUX MÉDIAS

L'ESSENTIEL EN BREF

- Les médias luttent pour leur survie : les recettes publicitaires des médias imprimés chutent ou vont alimenter les mastodontes que sont Facebook & Google. Celles du lectorat ne suffisent pas.
- Des médias indépendants, forts et pluriels sont la condition sine qua non pour une véritable démocratie : ils garantissent que nous puissions nous informer sur ce qui se passe en politique, en économie et dans la société, aident à nous forger une opinion tout en permettant de révéler là où le bât blesse.
- La loi garantit la pluralité médiatique en Suisse : elle soutient davantage les petits éditeurs locaux, ce qui permet aux informations locales de ne pas passer à la trappe.
- La loi soutient les médias en cette période de mutation puisqu'ils doivent se réorienter et s'adapter à l'ère numérique. C'est pourquoi la loi leur octroie un soutien financier initial temporaire.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ces deux dernières décennies, les recettes publicitaires ont fondu de deux tiers. Recul aggravé par la pandémie : en 2020, les recettes ont baissé de 200 millions de francs par rapport à 2019, s'établissant à 727 millions. À l'inverse, nettement plus de 2 milliards de francs sont aujourd'hui consacrés à la cyberpublicité, dont la majeure partie alimente les grands groupes comme Facebook (Instagram) ou Google, et non les maisons d'édition suisses. Or, les médias traditionnels ne peuvent pas compenser de telles pertes par des abonnements et les cybermédias ne peuvent vivre de leur lectorat. Même les grands médias ne sont rentables que parce qu'ils ont déplacé ou élargi leur champ d'activité, en créant des cyberplateformes dédiées au logement ou au travail, et non parce qu'ils éditent un journal.

Afin d'améliorer les conditions dans lesquelles travaillent les médias et encourager une offre régionale plurielle, le Parlement a décidé de les soutenir par un train de mesures : elles vont de l'élargissement de l'encouragement indirect à la presse via un rabais à la distribution à un relèvement des contributions à la presse associative et des fondations, en passant par des contributions destinées aux cybermédias et à des mesures plus générales comme encourager la formation journalistique initiale et continue. À l'exception de ces dernières, les autres mesures sont limitées à 7 ans.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

PLURALITÉ ET QUALITÉ DES MÉDIAS, UN PLUS POUR LA DÉMOCRATIE

Des médias indépendants et forts sont la condition sine qua non d'une véritable démocratie : ils informent, aident à nous forger une opinion, accompagnent politique, économie et d'autres domaines de la vie courante en posant des questions critiques, ce qui permet de créer un espace public commun grâce aux débats et à l'échange des points de vue entre citoyennes et citoyens. Réseaux sociaux, blogs ou vidéos personnelles enrichissent ce dialogue, sans pouvoir remplacer les médias. Tout comme les autorités. Dans leur résolution « [Des citoyennes et citoyens bien informés, garants d'une démocratie](#) » de 2017, les VERT-E-S demandaient d'améliorer les conditions pour les médias, une revendication reprise par ce train de mesures.

UNE AIDE AUX MÉDIAS ÉQUITABLE ET LARGEMENT SOUTENUE

Cette aide soutient les médias dans leur transformation numérique. Confédération et Parlement y ont défini les piliers importants d'un soutien équilibré. Il s'agit d'un compromis défendu par les associations importantes de la presse et des syndicats. Étant dégressives, ces mesures profitent davantage aux petits médias qu'aux grands, ce qui permet de contrer la concentration extrême des titres et donc d'en renforcer la pluralité. La nouvelle aide pour les cybermédias les met désormais sur un pied d'égalité avec la presse traditionnelle, déjà soutenue par le passé. Grâce à la clé de répartition choisie, une moitié de l'argent va aux petits médias et l'autre aux grands. Étant limitée à 7 ans, il s'agit d'une aide initiale urgente pour la transformation numérique et non un subventionnement illimité. Enfin, et surtout, les conditions de travail dans le journalisme seront améliorées.

MAINTIEN DE LA PLURALITÉ DES MÉDIAS RÉGIONAUX

En cas de rejet, certaines régions ne disposeront plus de nouvelles sur la politique, l'économie, le sport ou la culture locale. En feront surtout les frais, les journaux ruraux et les offres novatrices qui favorisent la pluralité des opinions dans les régions périphériques. Quant aux grandes maisons d'édition, aux gratuits et aux journaux sponsorisés à coup de milliards, ils survivront. Il y aura davantage de contributions payées (p.ex. les publipostages), au détriment d'un journalisme professionnel et indépendant.

Un tableau détaillé des aides est disponible [ici](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

- débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des États](#)
- loi fédérale : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)